

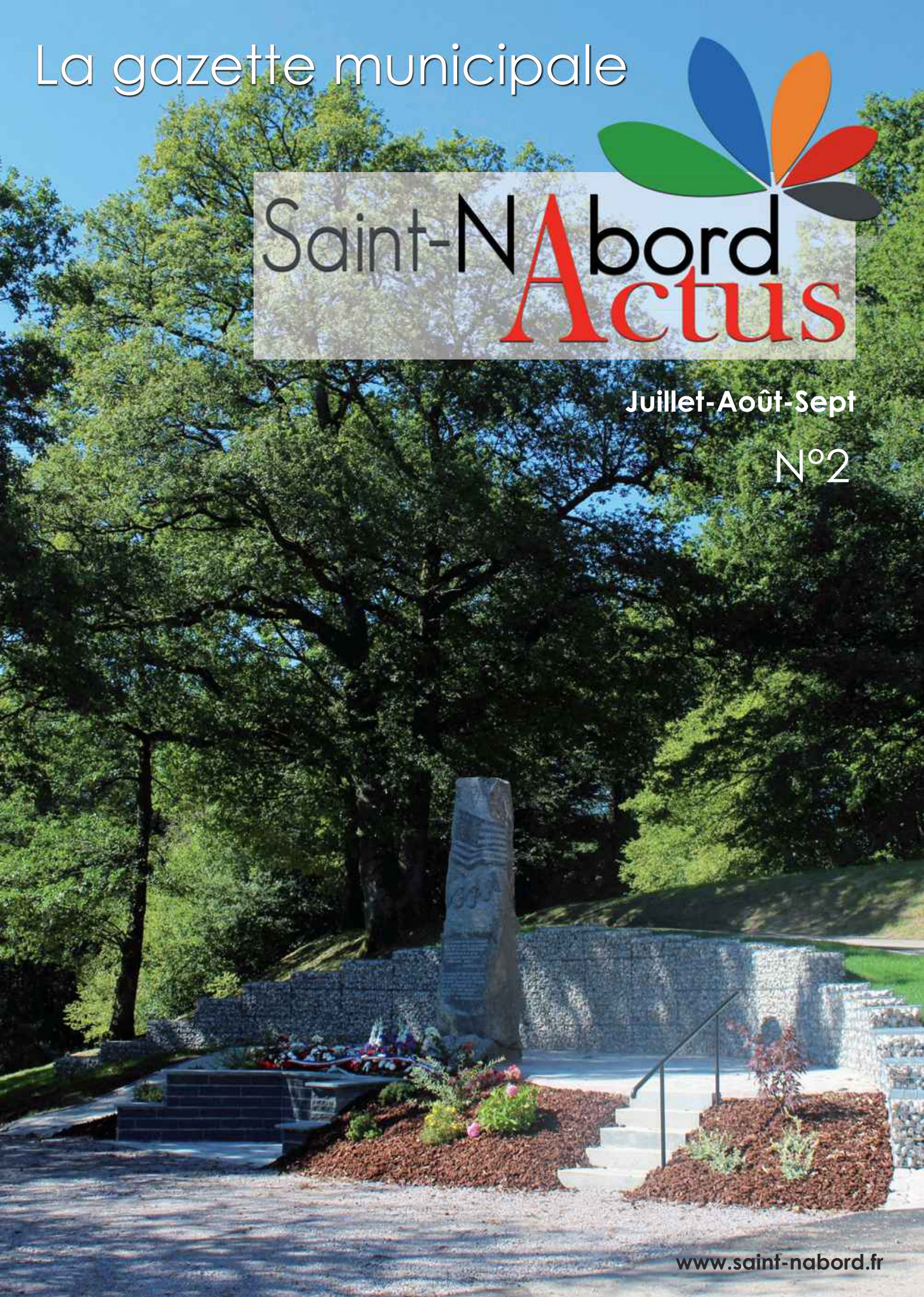
La gazette municipale



Saint-N**A**bord  
**Actus**

Juillet-Août-Sept

N°2



# EDITO

## Les tendances de la rentrée...

**N**ous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances. Celles-ci étant terminées, l'équipe municipale s'est mobilisée pour se remettre au travail et la rentrée s'est montrée :

- particulière pour les enfants puisque, depuis septembre, toutes les communes sont dans l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires,

- sportive avec l'Infernal Trail (3 000 participants), le Rallye Vosgien ASAC et la randonnée VTT des Hauts de Saint-Nabord (480 VTTistes malgré une météo épouvantable),

- créative avec l'ouverture début septembre de la structure « les petites souris », la maison d'assistantes maternelles, (MAM) située au 7 rue des Ravines (<http://www.petitessouris.fr>),

- active pour les travaux entrepris sur notre commune avec notamment le réaménagement de la stèle de Noirgueux (qui a affecté quelque peu l'entretien des Espaces Verts), les travaux de rénovation et d'amélioration dans nos 2 écoles, les travaux d'enrobés à chaud qui répondaient à une nécessité,

- dynamique avec la mise en place du nouveau site informatique modernisé, (<http://www.saint-nabord.fr>) interface plus intuitive et réactive, qui apportera à chaque Navoiriaud et Navoiriaude des informations pratiques et utiles,

- festive avec l'animation du marché nocturne tous les vendredis, (mise à disposition de structures gonflables pour nos enfants) et un service de proximité grâce à des commerçants locaux (légumes, œufs, poulet, fromage, crêpes, bijoux, vêtements, etc...). Nous vous annonçons d'ailleurs une nouvelle qui ravira les petits et grands Navoiriauds : le retour de Saint Nicolas dans notre commune !

Les prochaines séances du Conseil Municipal seront chargées avec le vote de nouveaux tarifs applicables au 01 janvier 2015 et le débat d'orientation budgétaire en prévision du vote du budget pour le 31 mars 2015.

Cet automne sera riche d'événements. Au plaisir de vous y rencontrer nombreux...

L'équipe de Communication.

# Sommaire

## ■ Edito de la rédaction

Sommaire

page 2

## ■ Actions et projets

Conseil municipal

A retenir

Les commissions

Dossier travaux

pages 3 à 8

## ■ Les 25 ans des droits de l'enfant

page 9

## ■ Vie des entreprises

Les Ateliers du Bois Joli

page 10

## ■ Dans le rétro

Pêle-mêle

page 11

## ■ Libre expression

page 11

## ■ Agenda

Infos pratiques

page 12

**Le 14 et 15 septembre dernier, s'est déroulée la 6<sup>ème</sup> édition de l'INFERNAL TRAIL. Une extraordinaire aventure humaine et sportive.**



**Daniel SACQUARD**  
Maire de St- Nabord

## Conseil du 20 juin 2014 :

### Principaux points abordés :

**Création d'un poste temporaire** afin de pourvoir à un emploi saisonnier pour l'été 2014 : compte tenu d'une augmentation de l'activité du service des espaces verts durant les mois de mai à septembre, la création, à temps complet, d'un emploi saisonnier a été décidée. La période concernée couvre les besoins s'étalant du 7 juillet au 31 août 2014. Deux navoiriauds ont été retenus pour assurer cette mission (un en juillet, le second en août).

**Une subvention** d'un montant de 500 € a été attribuée à la Légion Vosgienne. Cette association a organisé le congrès départemental et aucune aide n'ayant été précédemment attribuée (type mise à disposition gratuite de salle) la commune a donc décidé d'apporter son concours.

**Convention de mise à disposition d'un local au profit de la minorité municipale.** Dans le cadre du règlement intérieur du conseil municipal, la salle 206 du centre socio culturel est mise gratuitement à la disposition des membres de la minorité. Cette convention est établie pour la durée du mandat.

**Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**, un règlement des services périscolaires a été établi concernant l'organisation, au sein des écoles maternelles et élémentaires de Saint Nabord, des transports, de la restauration, de la garderie et des nouvelles activités périscolaires. Ce règlement est disponible sur le site de la collectivité.

**Lancement d'un marché pour travaux d'enrobés.** Le maire est autorisé à lancer et signer le marché relatif aux travaux de voirie concernant le parking de la rue du Rond Pré, le Chemin de la Prairie, la rue du Capitaine Poirot : voirie HLM du haut.

**Mise à jour de la tarification de matériels communaux mis à disposition.** En cas de perte ou de dégradation des matériels communaux énoncés ci-après, mis à la disposition de particuliers, associations ou autres collectivités, il sera fait application de la tarification TTC suivante :

Barrière Vauban	100 €
Grilles d'affichage	200 €
Table de brasserie	100 €
Banc de brasserie	50 €.

# Conseils municipaux

## Principaux postes de dépenses 1<sup>er</sup> trimestre

Fournitures Stèle de Noiregoux	4 351.20 € TTC
Espaces verts RD 157	3 575.00 € TTC
Réfection d'éclairage public	2 046.36 € TTC
Entretien des espaces verts 1er passage	2 919.67 € TTC
Produits de nettoyage pour réservoirs d'eau potable	1 654.18 € TTC
Prestation de curage des réseaux d'assainissement	1 260.00 € TTC
Travaux de réhabilitation de la Chapelle de Sainte Anne	3 543.60 € TTC

## Conseil du 17 juillet 2014 :

### Principaux points abordés :

**Proposition d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.** Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce syndicat pour la compétence optionnelle « éclairage public » pour la période 2015 – 2018. Cette proposition consiste à transférer au SMDEV pour la période considérée, la totalité de la compétence en matière d'éclairage public (investissement et entretien) d'une manière liée et indissociable.

**Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.** Cette réforme conduit la municipalité à modifier certains temps de travail de certains agents communaux, largement concernés par la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires. Cela se traduit par l'augmentation du temps de travail de 4 personnels communaux employés à temps non complet. Ainsi 1 agent technique 2ème classe passe de 21,5 / 35ème à 26 / 35ème, un second passe de 17,5 / 35ème à 18 / 35ème, et les deux suivants de 27,5 / 35ème à 28 / 35ème. Ces changements sont intervenus au 1er septembre 2014.

**Remplacement et déplacement d'un poteau électrique béton en limite de parcelle communale.** Le remplacement de ce support sera effectué sur la parcelle cadastrée B129, lieu-dit Bénipré. L'emprise au sol est d'environ 1.40m². Le poteau assurera le passage de conducteurs aériens sur environ 25 mètres.

**Rapports sur la qualité et le prix des services communaux de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2013 :** ces rapports sont disponibles en mairie.

D. SACQUARD

## Dépenses 2<sup>nd</sup> Trimestre

Aménagement de la stèle de Noiregoux	1 837,92 € TTC
Fourniture de corbeilles de propreté	1 387.50 € TTC
Aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite préau de Fallières	2 530.00 € TTC
Entretien des espaces verts - 2ème passage	2 844.45 € TTC
Clôture à la MAM, rue des Provinces	2 882.40 € TTC
Revêtement de sol établissements scolaires	17 927.40 € TTC
Couverture, isolation, faux plafonds établissements scolaires	14 486.63 € TTC
Peinture établissements scolaires	14 922.00 € TTC
Enduits monocouche : Programme 2014	73 317.62 € TTC

## Prochaines dates du Conseil Municipal :

- Jeudi 16 octobre à 20h00.
  - Jeudi 20 novembre à 20h00.
  - Jeudi 18 décembre à 20h00
- ( sous réserve d'acceptation de l'ordre du jour.)

A  
R  
E  
T  
E  
N  
I  
R

A  
R  
E  
T  
E  
N  
I  
R

septembre, les enfants scolarisés en maternelle et en primaire sont concernés par la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme, votée en 2013, et applicable au plus tard à la rentrée de 2014, vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et à alléger la journée de classe.



Patricia Douche  
1<sup>ère</sup> Adjointe



En ce qui concerne les écoles de Saint Nabord, l'inspection académique a validé en avril dernier, le projet qui lui avait été proposé en début d'année, après concertation avec les différents partenaires concernés : parents, enseignants et élus et après accord du conseil municipal. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 45 mn sont consacrées à la mise en place d'activités extra scolaires. Concrètement, les horaires d'enseignement pour l'école des Herbures et l'école des Breuchottes sont les suivants :

Ecole maternelle :	8H30 – 11H30 ; 14H15 – 16H30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
	8H30 – 11H30 (mercredi matin)
Ecole élémentaire :	8H30 – 11H30 ; 13H30 – 15H 45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
	8H30 – 11H30 (mercredi matin)

Afin d'évaluer la nécessité de prévoir, ou non, un service de restauration le mercredi midi, un questionnaire a été remis à tous les parents. **Devant le nombre très faible de familles intéressées (14), il a été décidé de ne pas proposer ce service.**

**Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** sont par conséquent proposées sur deux créneaux horaires différents selon qu'il s'agit de l'école maternelle ou de l'école élémentaire :

Ecole maternelle : 13h30 - 14h15

Ecole élémentaire : 15h45 - 16h30

Ces NAP, dont la gratuité a été votée par le conseil municipal pour l'année scolaire 2014/2015, restent facultatives. Elles offrent la possibilité aux parents, qui ne peuvent pas prendre en charge leurs enfants lors des périodes libérées d'enseignement par la réforme, de leur permettre de rester dans les locaux scolaires pour un temps de détente et de loisir.

Les enfants peuvent accéder à des activités sportives, culturelles ou artistiques, propres à développer leur curiosité intellectuelle et leur créativité autour de thèmes prédéfinis (ex : protège ta planète, enfants citoyens, les 5 continents...).

Les NAP sont menées par le personnel communal qui intervient déjà dans les écoles sur les temps de garderie, de restauration, de surveillance dans la cour, **ainsi que par des intervenants extérieurs. Ces derniers sont au nombre de trois pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2014/2015 : Antoine NORMAND (chant) Camille PERRIOL (théâtre), Jimmy PASCAL (magie).**

D'un côté pratique, **la réservation des Nouvelles Activités Périscolaires est obligatoire** et doit se faire par le biais d'une fiche disponible en mairie, à la garderie ou encore téléchargeable sur le site internet de la commune.

Une réunion d'information a eu lieu les 22 et 23 septembre dernier, respectivement à l'école des Herbures et à l'école des Breuchottes, afin de présenter le programme d'activités des NAP et de répondre aux différentes questions que se posent les parents. Des groupes de travail composés de parents, d'enseignants, de membres du personnel communal et d'élus seront mis en place après les vacances de la Toussaint pour déjà réfléchir à l'organisation des NAP à la rentrée de septembre 2015.



**Le centre de loisirs** de la commune a ouvert ses portes dans les locaux de l'école des Herbures le 7 juillet dernier pour une durée de 5 semaines. Sous la responsabilité d'Olivier Marotel, **ce sont 391 enfants qui ont été accueillis, avec un pic de fréquentation de 102 enfants au cours de la deuxième semaine.**

Tout au long de ces 5 semaines, les animateurs ont su leur proposer aussi bien des activités sportives (piscine, escalade, tennis, pêche, canoë) que des activités manuelles ou artistiques. Afin de pimenter chaque fin de semaine, était organisée une sortie « inhabituelle » : Fraispertuis, Waligator, Zoo d'Amnéville pour la plus grande joie de tous.

Cette année encore, l'accent a été mis sur l'intégration et la rencontre avec des publics dits fragilisés. Le centre de loisirs a accueilli des enfants en situation de handicap physique mais a aussi favorisé les temps de partage et d'échanges avec des personnes âgées hébergées à la maison de retraite d'Eloyes ainsi qu'avec des résidents du Foyer Saphir de Saint Nabord.

Pour clôturer en beauté cette session 2014, un spectacle autour du thème de la magie a été présenté le 8 août aux parents en présence de représentants de la municipalité.

P. DOUCHE



## Rétrospectives des associations. Le 23 mai 2014,

Monsieur le Maire et les membres de la commissions des Sports et Associations ont convié les différentes associations à une réunion de présentation à la mairie. Cette première prise de contact, empreinte de convivialité et de bonne humeur a permis à chacune d'exposer ses activités et dates de manifestations. Certaines ont généreusement renouvelé leur engagement lors des événements organisés par la municipalité comme le Téléthon, marche populaire, manifestations patriotiques...



**Robert WARY**  
2<sup>ème</sup> adjoint



**SLEC.** Lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2014, le président, **Patrick LAMBOLEZ**, a dressé le bilan de l'année 2013-2014. Le nombre d'adhérents est passé de 326 à 342, dont 63 % issus de la commune de Saint Nabord. Pour rappel, le SLEC comporte 6 sections : **canoë-kayak, gymnastique du dos, informatique, piscine, ski, VTT et souhaiterait en développer une 7ème : randonnée avec orientation et étude de la topographie.** Ces différentes sections fonctionnent bien avec cependant une baisse significative des adhérents navoiriauds pour la section canoë-kayak. **Le club est également à la recherche d'encadrants volontaires**, certains d'entre eux désirant passer la main l'année prochaine.

**Les Vieux volants vosgiens.** Le 22 Juin 2014, l'association a organisé une randonnée à l'intention des passionnés et des collectionneurs de cyclomoteurs anciens. Au guidon de leurs « deux temps » pétaradants, les soixante-

dix participants ont sillonné la région depuis Plombières-les-Bains, et décidé de faire étape au stade de Fallières. Ils ont pris un rafraîchissement bienvenu, dans la bonne humeur, avant la pause repas à La Demoiselle.

**Club de gymnastique « L ».** Le 25 Juin 2014, la Présidente, **Madame Laurence PERONA**, a invité Monsieur le Maire à son Assemblée Générale, et n'a pas manqué de remercier la Municipalité pour l'attribution de la subvention. Fondé en 1975, l'effectif actuel est de 48 membres. Ils se réunissent au CSC, à raison d'un entraînement par semaine. Leur but, effectuer une gymnastique d'entretien, avec l'aide précieuse de l'animatrice Angéline, diplômée de la Fédération Française, qui leur fait travailler tous les muscles du corps, afin de rester jeunes et sveltes.

**Deuxième Grand-Prix Cycliste de Saint-Nabord.** Organisé par l'U.C.R. (Union cycliste de Remiremont), le 29 Juin 2014, sur le parking d'Intermarché, prêté par Monsieur DI CATARINA, et sur Moulin avec l'aide de la Commune, ainsi que sur le site de la Boudière, terrain mis à la disposition par Monsieur Gilbert GEGOUT, cette course a remporté un succès comme il se devait. Malgré une journée pluvieuse, et leur jeune âge, les vingt cinq concurrents (Poussins-Pupilles-Benjamins) n'ont pas manqué de montrer leurs implications dans leur sport, courageux et gagnants comme leurs aînés. Remise de récompenses a été faite, et tous étaient heureux de cette manifestation. A l'année prochaine.



**A.S.S.N. (Association sportive de Saint-Nabord) Monsieur Gilles PIERRAT, Président de l'ASSN**, a remercié la Municipalité pour l'attribution de la Subvention lors de l'Assemblée générale du 7 Juillet. Une saison sportive qui s'est révélée satisfaisante, avec notamment de bons résultats obtenus par les Séniors et les Vétérans, les Juniors jumelés avec ceux de Remiremont, et sans oublier les jeunes joueurs. Devant les difficultés à réunir suffisamment de joueurs, il a été décidé de poursuivre l'opération « Jumelage » avec les clubs voisins. Pour finir, un **nouveau Président a été installé, en la personne de Frédéric VUILLEMIN, footballeur fidèle à l'ASSN depuis son plus jeune âge.**

R. WARY

## Bilan économique.

Cette période estivale va permettre de faire le point sur la continuité des activités mais également sur le travail des commissions mises en place lors de l'installation de la nouvelle municipalité. Les nouveautés entreprises, telles que la Commission des Séniors, l'ouverture du marché le vendredi soir, ... favorisent la proximité et l'animation de Saint-Nabord mais n'ont aucune incidence financière négative sur le budget de la Commune.

Par contre, les mesures telles les NAP vont impliquer une prise en charge de frais dont les élus concernés par ces dossiers ont étudié et projeté un financement au plus près des besoins et des obligations. Les animations seront proposées en fonction de leur bien-fondé tant éducatif que financier.

Et ainsi, qu'il l'avait été promis lors de la campagne, les taux des taxes communales n'ont pas été augmentés. Les dépenses augmentant et les recettes s'avérant fixes, les projets en cours seront toujours d'actualité mais avec, éventuellement un étalement dans le temps, et / ou réduits (travaux de voirie.....) Ces dossiers, avec l'appui des services communaux compétents, feront l'objet de décisions débattues en commissions et en bureau.

Enfin, les remarques et préconisations de nos « partenaires » et conseillers établies dans leurs rapports de situations et valorisations, à savoir la Direction Générale des Finances Publiques et la Cour des Comptes, font l'objet d'une étude et, une attention toute particulière leur est consacrée.

Aucun miracle n'avait été promis, mais de l'attention, de la proximité, de l'écoute et du travail, oui ! Et là, nous sommes dans le respect de nos annonces : ces temps consacrés à la communauté sont le plus souvent réalisés dans l'ombre, mais avec une volonté certaine de respecter notre engagement et donc vous satisfaire.

F. FEHRENBACHER



**F. FEHRENBACHER**  
3<sup>ème</sup> Adjointe

## Mesures de sécurité.

**Co-voiturage.** Un projet est à l'étude avec les services du Conseil Général, pour la création d'une zone de stationnement permettant aux personnes adeptes de ce style de transport, de pouvoir garer leur véhicule dans une zone autorisée, mais pas devant l'entreprise Euromaster comme c'est le cas actuellement.



**Stéphane DEMURGER**  
4<sup>ème</sup> Adjoint

**Vitesse excessive zone de la plaine d'Eloyes et de la rue des Myrtilles.** Il a été constaté une vitesse excessive plaine d'Eloyes ce qui rend la circulation dangereuse. S'agissant d'une zone très industrialisée, de nombreux poids lourds roulent sur cette portion de route, lesquels sont souvent obligés de croiser la route pour rejoindre soit leur parking, soit leur lieu de livraison. Afin de pouvoir éviter les accidents dus à la vitesse, il est envisagé de recourir à des contrôles radar en concertation avec le commissariat de Remiremont.



**Visibilité rue d'Armont et rue du Rang de Véseaux.** La mise en place de miroirs est prévue pour améliorer la sécurité rue d'Armont et rue de la Combelle.

Au niveau de la rue du Rang de Véseaux, lors de la réfection de celle-ci, la possibilité d'élargir le trottoir dans le sens montant et la suppression du trottoir dans le sens descendant sera envisagée.

**Sécurité aux abords de l'école des Breuchottes.** Après concertation avec l'entreprise de ramassage scolaire, il serait dangereux de poser des barrières le long de l'arrêt de bus pour les raisons suivantes : débord des bus qui ne pourraient plus se garer correctement le long du trottoir, risque pour les enfants qui monteraient sur ces barrières et risque pour les piétons de se retrouver bloqués entre le bus et la barrière.

**Des travaux seront entrepris sur le parking de l'école des Breuchottes courant Octobre.**

S. DEMURGER

## CCAS.



**Patricia MEUNIER**  
5<sup>ème</sup> Adjointe

**Le centre communal d'action sociale** est un lieu d'écoute, de discussion. Il apporte soutien et informations dans le respect de la confidentialité. Être au service des Navoiriauds est sa mission première.

Nous avons connaissance de l'importance que constitue le fait de se retrouver avec des amis dans le cadre d'une semaine de repos, de dépaysement. C'est pourquoi, en partenariat avec l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) **nous reprenons le projet des seniors en vacances pour septembre 2015.** Nous vous tiendrons informés des modalités qui seront définies, restant à votre disposition tous les lundis matin ou sur rendez-vous.



## Affaires sociales.

Les priorités de notre maire et de son équipe sont de privilégier les services aux parents, à la petite enfance et aux personnes dépendantes. La première démarche dans ce sens a été de rencontrer la responsable du RAM (relais assistantes maternelles) de Remiremont, afin de prendre connaissance du fonctionnement de ce relais et de visiter les locaux. Ensuite, des informations plus administratives ont été prises auprès de la responsable du service petite enfance et de la responsable Moselle-Vallée de la caisse d'allocations familiales. Les assistantes maternelles de Saint-Nabord ont été invitées en mairie pour une concertation dans le but d'évaluer leurs besoins et leurs attentes. Le suivi de ce dossier reprendra en septembre au sein de l'intercommunalité.

Ensuite, afin d'améliorer la qualité de vie de nos seniors et des personnes sans moyen de locomotion, **nous étudions la possibilité de mettre en place une navette, le mardi matin, pour aller à Remiremont et le jeudi après-midi, pour favoriser l'accès aux activités du centre socio-culturel de notre commune.**

**Seniors.** Cette commission a pour vocation de s'informer des attentes et des besoins spécifiques de nos aînés, de relayer les informations locales, d'établir des passerelles intergénérationnelles et de maintenir les liens sociaux.

**En octobre, une journée entière consacrée à la prévention routière intergénérationnelle aura lieu le mardi 21 avec un repas pris en commun avec les intervenants et les enfants du centre aéré à Saint Nabord.** Pour l'information et l'inscription à ces deux propositions, vous pouvez téléphoner ou venir le lundi matin en mairie.

**Maison d'assistantes maternelles (MAM).** Une Maison d'Assistantes Maternelles " Les petites souris " a ouvert ses portes à Saint Nabord début septembre. Cette maison se situe 7, rue des Ravines. Il s'agit d'une petite maison mitoyenne avec jardin, adaptée et sécurisée.

3 assistantes maternelles (Mesdames Alice OSORIO, Isabel CLAUDEL et Delphine CUEFF en photo ci-contre) y accueillent des enfants :

-9 places étant réservées aux enfants de 1 mois 1/2 à 3 ans.

-3 places en périscolaire jusqu'à l'âge de 6 ans.

P. MEUNIER



## Des outils à votre service.

C'est afin de communiquer et de vous informer de la meilleure façon qui soit que notre commission a décidé de développer et d'optimiser tous les outils qui sont à notre disposition.

Proposer gratuitement aux associations, la mise en ligne sur le panneau d'affichage et sur le site internet de la ville, de toutes leurs actions ou manifestations en est un premier exemple. Restructurer et repenser un nouveau site internet, plus simple d'utilisation, plus intuitif, et surtout, qui puisse enfin s'adapter à tous les supports multimédia disponibles (tablettes/ smartphones/ ordinateurs...) en est un autre encore plus probant. Tenir informé les navoiriauds des travaux effectués sur notre commune, mettre à l'honneur des entreprises ou particuliers de Saint-Nabord, se faire l'écho des décisions prises en Conseils Municipaux, relayer les manifestations culturelles, musicales ou sportives, et quantités d'autres informations grâce au Bulletin Municipal..., toutes ces actions sont entreprises pour vous, chers concitoyens.

Informé ou communiqué n'ont que peu de sens s'il n'y a pas d'échange. Alors quoi de mieux qu'un marché nocturne, tous les vendredis de 17h à 22h, pour favoriser les rencontres, le dialogue, et découvrir autant de produits locaux, frais, variés, et de qualité.



Cet échange que nous cherchons tant à valoriser peut aussi se décliner dans un cadre festif. Et ce ne sont certainement pas les navoiriauds et les navoiriauds qui ont répondu présents au feu de la Saint-Jean ce samedi 05 juillet au stade des Perrey qui vous diront le contraire... Animations et concert avec Maeva et DJ Kevin, restauration rapide et buvette avec les associations scolaires de la commune ("Un petit coin d'herbures" et "Breuchottes et Cie"), sans oublier la chaleur et le spectacle inoubliable de l'embrasement de la Chavande...

Cette jolie soirée estivale restera certainement dans les têtes des petits et des grands.

Et c'est résolument pour ces moments de joie et de partage que nous avons décidé de relancer le défilé de la Saint Nicolas cet hiver (ainsi que d'autres événements, mais il faut laisser un peu de mystère).

En attendant, pour toute info utile ou événement à publier nous vous invitons à nous contacter sur notre adresse [info.com@saint-nabord.fr](mailto:info.com@saint-nabord.fr)

J. BALLAND



**Julien BALLAND**  
6ème Adjoint

## Concours des maisons fleuries 2014



**Christiane CHARRIERE**  
Conseillère déléguée



Le 16 juillet dernier, les membres du jury communal composé d'élus et de professionnels ont parcouru plus de 120 kilomètres à travers les rues et les écarts de notre Commune pour admirer les différentes réalisations florales. Après délibération, et selon différentes catégories, **les récompenses seront décernées aux lauréats lors de la remise des prix qui aura lieu en mairie le 10 Octobre prochain.**

Félicitations à tous et merci de mettre de la couleur dans Saint - Nabord.

**Réalisation Allo traiteur.com - Catégorie commerces Secteur de Peuxy**

C. CHARRIERE



## Forêts & Agriculture

### Gestion forestière.

Les prévisions de recettes forestières prévues pour cette année sont atteintes à fin juin.

Une étude sur la nouvelle distribution d'affouages est à l'étude et sera proposée au Conseil Municipal avant l'automne.

Pour ce qui est des travaux de nettoyage du chemin communal de Peuxy et des abords du Bois Joli, une information sera diffusée après mes contacts avec la Maison Familiale d'AILLEVILLERS.

**Nettoisement du ruisseau de Longuet.** Les 8, 9, 15, 16 avril il a été procédé au nettoyage du ruisseau de Longuet sous l'égide de la Sté de Pêche en coordination avec le concours de la Commune. Ces travaux réalisés par La Maison Familiale d'AILLEVILLERS servaient de support au passage de l'examen des élèves de cette école. La prestation fournie a été de grande qualité et l'examen supervisé par les responsables de l'APPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) et Ph. GEORGES, conseiller délégué à la forêt et membre du jury, a été une réussite.

Cette expérience sera renouvelée pour d'autres travaux, sachant que le coût de la prestation repose uniquement sur un don mais sert de support pédagogique à la formation donnée à ces personnes en insertion.

**Le plan d'aménagement forestier.** Le lundi 07 juillet, L'ONF gestionnaire de notre forêt avait invité les élus pour présenter le plan d'aménagement forestier ( Plan qui engage la gestion complète de notre forêt pour une durée de plus de 15 ans, tant sur le reboisement, le suivi des ventes de coupes et la surveillance sanitaire de nos arbres). Cette présentation en mairie était suivie d'une escapade au milieu des bois pour démontrer le travail fourni (dépérissement des hêtres, regain de végétation suite aux amendements apportés etc.) et la façon de diversifier le peuplement pour arriver à une forêt vouée à une exploitation régulière et saine. Cette sortie en pleine forêt a sensibilisé tout l'auditoire et sera reconduite à l'automne.

P. GEORGES



**Philippe GEORGES**  
Conseiller délégué



# DOSSIER TRAVAUX

Travaux d'aménagement de la stèle de Noiregoux. (1)



Préparation en enrobé à chaud des 30.000 m<sup>2</sup> en enduit monocouche. (2)

Réparation de la canalisation d'assainissement, rue du Muguet, suite à un affaissement. (3)

**Création** de massifs, fabrication et mise en place de velos pour le passage du tour de France. (4)



Travaux de rénovation dans les écoles des Herbures et des Breuchottes. (5 et 6)

Changement de la sirène d'incendie au centre socio culturel. (7)

**Fabrication** d'un ouvrage en béton avec grille métallique pour retenir les lingettes provenant du déversoir d'orage. (8)



Aménagement d'une surface d'accessibilité pour handicapés au stade de Fallières. (9)

Aménagement d'une aire de jeux rue des Provinces. (10)

**Aménagement** à l'intérieur de la Chapelle Sainte-Anne pour l'office religieux. (11)

EN  
IMAGES



# Saint-Nabord et les 25 ans des Droits de l'Enfant

## Le livre de contes :

Pour fêter le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), et donner une alternative au concours d'affiches, l'association départementale des Francas des Vosges (Association de jeunesse et d'éducation populaire) propose aux centres de loisirs et aux écoles, la création d'un livre de contes.

Ainsi, les deux groupes scolaires de saint-Nabord, l'école des Breuchottes et l'école des Herbures, dans le cadre des NAP (Nouvelles activités périscolaires) et avec l'implication des agents municipaux des écoles, réaliseront chacune un conte faisant le récit d'un droit de l'enfant bafoué .

### Droit à l'égalité.

**Droit de rêver, de rire, de jouer et de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives.**

**Droit de ne pas être exploité.**

**Droit d'être soigné.**

**Droit d'être aimé et respecté.**

**Droit d'avoir une éducation.**

**Droit d'être protégé de la violence.**

**Droit d'avoir une identité, une famille, une vie privée.**

**Droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions.**

**Droit de s'exprimer.**

A travers un personnage, le bonhomme des droits de l'enfant, qui parcourt la planète, les enfants exprimeront leur vision du

monde et de leurs droits, et pourront apporter des éléments de réponse afin qu'ils soient respectés.

Ces différentes histoires seront imaginées et illustrées par les enfants eux-mêmes.

Inventer un conte permet à l'enfant :

- de développer son imaginaire.
- d'exprimer son opinion.
- de développer sa logique en racontant une histoire.
- de se confronter à la réalité de notre société et de l'application effective des droits.
- de renforcer sa maîtrise de la langue française par l'expression écrite et l'enrichissement de son vocabulaire.
- de s'inscrire dans une culture humaniste en travaillant en groupe.
- d'être autonome et de prendre des initiatives.

## L'inauguration du square :

Le samedi 29 novembre en matinée, dans le parc du presbytère, aura lieu une présentation des panneaux supports avec les deux contes rédigés et illustrés par les enfants navoirauds. Cette inauguration pourra permettre une brève présentation des droits de l'enfant par les enfants eux-mêmes et la lecture de leur conte sur cette place publique, en présence des politiques et de leurs parents.

Associés à cet événement, les bénévoles de la Maison du Patrimoine accueilleront les enfants et leurs familles pour leur faire visiter une exposition d'objets de l'école d'autrefois et des jouets anciens.

**Ci-contre, de gauche à droite, Olivier Marotel, Directeur pédagogique à l'initiative de ce projet, Jacqueline Duchêne, Présidente de l'association de la Maison du Patrimoine, Christiane Charrière, Conseillère déléguée de la Commission du Patrimoine et Fabrice Leroux, animateur départemental des Francas.**



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT. (CIDE) dite aussi Convention de New-York a été adoptée par l'organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle est entrée en vigueur, en France, le 2 septembre 1990.

D'autres textes internationaux avaient déjà reconnu la nécessité d'accorder une protection spécifique à l'enfant, comme la Déclaration de Genève de 1924, la Déclaration des droits de l'homme de 1948, et la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies en 1959.

Mais, la CIDE est réellement le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale, car il fédère les Etats du monde autour d'une même volonté d'assurer la protection de l'enfant et de le reconnaître comme sujet de droit.

Cette convention énonce les droits fondamentaux de l'enfant et les obligations des Etats pour les appliquer. Cela concerne tous les enfants jusqu'à 18 ans. Quels que soient leur origine, leur couleur, leur sexe, leur religion : droit à la vie, droit à l'identité, droit à l'éducation, droit à la santé, droit de ne pas être séparé de ses parents, droit de ne pas être exploité, droit d'exprimer son opinion...

Elle affirme le rôle essentiel des parents dans l'éducation, la sécurité et la protection de l'enfant.

Tous les pays du monde (193) à l'exception de la Somalie et des Etats-Unis ont ratifié la Convention.



# Les Ateliers Du Bois Joli

Ouvert depuis 1992, l'ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) des Ateliers du Bois Joli, dépendant de la Fédération Médico-social (FMS – l'une des 50 plus grandes entreprises vosgiennes avec 480 salariés) est situé dans la Zone Industrielle du Bois Joli, Route de la Plaine d'Eloyes à Saint-labord.

Les Ateliers du Bois Joli accueillent des personnes en situation d'handicap qui souhaitent exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et leur proposent une situation professionnelle la plus proche du milieu ordinaire visant à les insérer ou réinsérer en milieu social ou professionnel.

Au début, cet ESAT, (anciennement appelé CAT) employait 26 personnes, mais aujourd'hui, dans des bâtiments couvrant une superficie de 6 500 m<sup>2</sup>, les Ateliers du Bois Joli font travailler avec l'aide de 11 moniteurs encadrants, 66 personnes en ETP (Equivalent Temps Plein)

dans des activités nombreuses et diverses :  
- **Fabrication de palettes et de caisses** (1 600 m<sup>3</sup> de bois transformés en palettes en 2013).

- **Traitement des déchets de palettes ; collecte, tri et recyclage.** Les palettes usagées sont soit recyclées soit broyées et transformées sous forme de copeaux pour alimenter en combustible la chaudière biomasse qui chauffe les postes de travail. En 2013, grâce à 6 ouvriers autonomes (2 en extérieur, 1 cariste, 2 trieurs, 1 réparateur) **26 000 palettes recyclées ont été vendues.**

- **Entretien d'espaces verts, (tonte de pelouse, débroussaillage, taille de haies, désherbage d'allées, etc) pour les particuliers comme pour les entreprises,**

- **Prestations et services en entreprises : travaux de conditionnement, pliage, maintenance.**

- **Et enfin, la fabrication de bière artisanale.**

Il est à noter également, que le **personnel des Ateliers du Bois Joli, aidé par des encadrants issus du milieu industriel, effectue diverses opérations de sous-traitance : conditionnement de cartons d'emballage, de pièces mécaniques, montage de pièces hydrauliques et contrôles minutieux**

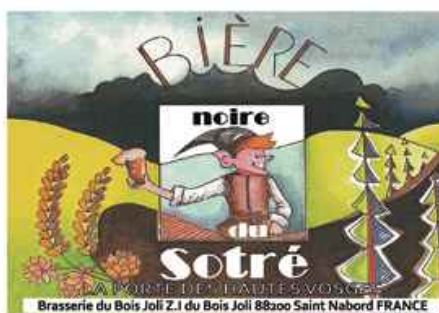
**des pièces obligatoirement retouchées en cas de défauts.**

La motivation et le sérieux avec lesquels ces personnes accomplissent leurs tâches démontrent que l'ESAT remplit parfaitement son rôle d'accompagnement et de valorisation des compétences de chacun.



Si aujourd'hui, les dirigeants autant que le personnel peuvent s'enorgueillir du succès de leurs entreprises, il faut rendre hommage à l'organisme gestionnaire des Ateliers du Bois Joli : la FMS, la Fédération Médico-Sociale des Vosges qui se définit comme une entreprise associative et s'inscrit dans le mouvement des **entrepreneurs sociaux**. Les valeurs fondatrices de la FMS sont basées sur des notions d'humanisme, dignité et respect, de responsabilisation et esprit d'entreprise, le tout centré sur les personnes accueillies.

Les Ateliers du Bois Jolis sont l'un des 2 ESAT de la FMS ; l'autre établissement, Les Portes de La Forêt, se trouve sur la commune de Damey.



## LES BIERES DE LA BRASSERIE DU BOIS JOLI

Les appellations des bières font références à la Statue du Volontaire, située à Remiremont pour l'Ambrée, à l'histoire et aux mythes vosgiens pour la Noire du Sotré et enfin pour la Blonde des 3B, aux initiales des noms des 3 employés chargés de leur élaboration sur place (de la fabrication en passant par la mise en bouteille, et jusqu'à la pose des étiquettes !) tout comme leur commercialisation.

Ci-contre une étiquette de la bière brune de la Brasserie du Bois Joli.

# DANS le Retro



Journée portes ouvertes à la maison du Patrimoine. (1)  
 Messe célébrée en l'église Sainte Anne le dimanche 27 Juillet. (2)  
 Passage du tour de France le samedi 12 Juillet sous une pluie battante. (3)



Départ de l'épreuve de l'Internal Trail de 160 km le samedi 12 septembre à minuit. (4)  
 Le marché nocturne du vendredi soir. (5)  
 Pic-nic à l'école des Herbures. (6)



La 29<sup>ème</sup> édition du Rallye national Vosgien, du 19 au 21 septembre. (7)  
 Randonnée VTT du dimanche 21 septembre, organisée par le SLEC. (8)  
 Cérémonie du 14 juillet. (9)



## Libre Expression Libre

### Sur la route,

En parcourant les rues et les quartiers de Saint-Nabord, nous avons constaté l'entretien des espaces verts quelque peu délaissé, ou peu régulier. Ici et là les herbes poussent, la tonte se laisse désirer. Certes le fleurissement ne doit pas être exagéré, mais l'entretien permanent est indispensable pour que l'image de la Commune reste agréable, les abords et les lieux publics doivent respirer la propreté pour accueillir les habitants et les visiteurs dans les meilleures conditions. Un manque d'entretien annuel risque de coûter fort cher lorsqu'il s'agira de remettre tout à niveau, une question de gestion des priorités et de politique municipale.

Concernant la voirie, nous avons constaté que beaucoup de trous avaient été rebouchés, pour la plupart à la hâte, juste après l'élection. Les matériaux employés ne sont pas du plus bel effet et après quatre mois, l'enrobé utilisé s'effrite et les morceaux de route se dispersent sur la chaussée pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et des biens. Les directives des élus ont changé mais les nouvelles méthodes préfèrent la rapidité à l'efficacité.

Au cours des Conseils municipaux, nous avons souhaité être informés du déroulement des travaux dans toute la Commune. L'adjoint responsable a répondu qu'il n'envisageait pas cette pratique considérant cette démarche inutile et sans intérêt. C'est faire peu de cas du public qui se déplace pour assister aux conseils municipaux.

Peu d'informations, pas de réception de travaux effectués dans les écoles pendant la période estivale, sur la Presse locale : un grand vide.

À la rentrée scolaire, certains parents se sont inquiétés de la prise en charge de leurs enfants lors des activités périscolaires...

À suivre...

Espérons que la rentrée sera profitable après de salutaires vacances méritées par tous.

Daniel Vincent, Annie Montésinos, Valéry Audinot, Natacha Villaume, Lucien Gester, Hélène Maison

# Agenda



**11 Novembre**  
96<sup>ème</sup> anniversaire  
de  
**L'Armistice**  
de 1918

**25 Octobre**  
Assemblée Générale  
de  
la Légion Vosgienne  
au  
centre socio culturel.



**7 Décembre**  
Spectacle  
de  
**Saint Nicolas**  
au  
Centre socio culturel

**12 nov :** Championnat de RUN and BIKE  
des collèges et lycées aux Perrey.

**19 nov :** Championnat des Vosges de  
CROSS COUNTRY aux Perrey.

**05 déc :** Cérémonie d'hommage aux Morts  
pour la France lors de la guerre  
d'Algérie et combats du Maroc  
et de Tunisie à la stèle de tous les conflits.

**06 déc :** TELETHON

**infos**

" Pour faire suite aux différentes dates de réunions publiques qui avaient été proposées en juin, la municipalité de Saint Nabord tient à informer les habitants que ces rencontres seront remplacées par des réunions de quartiers.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la politique de proximité mise en place par la nouvelle équipe municipale.

Ainsi, pour toute démarche, ou problème particulier, les élus se rendront à présent sur place pour rencontrer et échanger avec les personnes qui en auront fait la demande auprès de la mairie."

#### Mairie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h -13h30 à 17h30

Le samedi: 9h-12h

Tel: 03 29 62 06 22

Courriel: info@saint-nabord.fr

Site: [www.saint-nabord.fr](http://www.saint-nabord.fr)

Centre socio culturel: 03 29 62 13 27

Médiathèque: 03 29 22 61 05

#### La poste:

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h

Le mercredi de 9h à 11h30 - 13h30 à 16h

Le samedi de 9h à 11h30

Tel: 03 29 23 32 88

#### La déchetterie :

Du lundi au jeudi de 14h à 19h

Le vendredi et samedi de 9h à 12h -14h à 19h

Le dimanche de 9h à 12h

Tel: 03 29 23 90 29

**Pratiques**